



graves dégâts quelques jours avant une vente

Par **Thomyo**, le **22/02/2010** à **19:03**

Bonjour,
Nous devons signer la vente de notre appartement dans quelques jours. Or, il y a trois semaines notre chauffe-eau de 100 litres s'est décroché du mur. Nous l'avons remplacé à l'identique. Il y a deux semaines, le nouveau chauffe-eau s'est, lui aussi, décroché du mur arrachant, cette fois-ci, une partie du mur et des meubles de cuisine. Nous avons immédiatement prévenu notre assurance qui nous a donné rendez-vous avec un expert au plus vite et fait remplacer le ballon qui a été fixé à un autre mur.
Nous avons, dans un souci de transparence et d'honnêteté prévenu notre futur acquéreur, qui par oral nous a donné son accord pour faire les travaux et remplacer les meubles (à nos frais). Il cherche désormais à faire pression sur nous pour nous imposer un entrepreneur et faire un séquestre de 3000 euros sur le prix de vente de l'appartement car il s'estime lésé.
Quels recours avons-nous?
Merci de votre réponse.